

PROGRAMME DE FORMATION

« Le sommeil et les pleurs du jeune enfant en EAJE »

PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.
Personnel paramédical et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé .

NATURE DE L'ACTION :

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

OBJECTIFS :

- Enrichir les connaissances des professionnels sur les besoins de sommeil et d'éveil du jeune enfant
- Mener une réflexion sur les différentes approches du sommeil selon les pédagogies et la culture
- Accompagner dans le questionnement des équipes pour qu'elles puissent adapter leurs pratiques
- Traduire des connaissances dans le contexte des transmissions

HORAIRES :

9h – 17h (1h de pause repas).

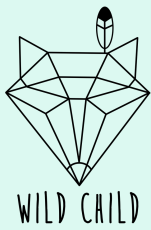
CONTENU :

- *Le sommeil, un rythme et des besoins biologique*

Illustrer le sommeil dans sa globalité puis plus spécifiquement pour les enfants de 0 à 4 ans.

- *Le sommeil ailleurs et autrement*

S'informer, découvrir et se questionner comment le sommeil du jeune enfant est accompagné selon les cultures et les pédagogies.



- *Physiologie et action sur les pleurs*

Comprendre la physiologie et les conséquences des pleurs, opérer des actions à mettre en place pour agir concrètement en EAJE.

- *Pour aller plus loin*

Appréhender différemment les transmissions avec les parents autour du sommeil et des pleurs, éclairer les résistances et freins pour les limiter ; mise en place d'actions dans les structures.

MOYENS :

- Sondage de pré-formation anonyme des participants.
- Bibliographie
- Questionnaire de satisfaction
- Support de formation remis à chaque stagiaire.

RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI :

- Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de la pédagogie sur leur structure.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur du client. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.